

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-269/T258

Nos réf. : CH/AF/ODP/cc

➔ Additif à l'arrêté municipal

N° 2020-317/T300 MODIFIANT LE STATIONNEMENT PLACE DES ANCIENNES CASERNES A PARTIR DU 30 OCTOBRE 2020 ET JUSQU'À LA FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE À L'OCCASION DE L'INSTALLATION D'UN CHALET TEST COVID

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU l'arrêté municipal n° 2020-317/T300 du 29 octobre 2020,

CONSIDERANT la demande du laboratoire BIOVAL,

CONSIDERANT QU'en raison de l'implantation de la fête foraine place des Anciennes Casernes, il est nécessaire de déplacer le module Algeco destinés à un point test dans le cadre de l'épidémie du Covid 19,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisé sur le domaine public, le déplacement du module Algeco, destiné à un point test dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, **place de la Manufacture, du jeudi 1^{er} septembre 2022 au mercredi 21 septembre 2022.**

Article 2 : Seul l'**arrêt** des véhicules pour les personnes à mobilité réduite est toléré sur l'emplacement réservé aux bus, situé devant l'établissement Domitys.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur place par le laboratoire BIOVAL.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par le laboratoire BIOVAL

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- LABORATOIRE BIOVAL 30 avenue Gantin 74150 RUMILLY,
- DOMITYS place de la Manufacture 74150 RUMILLY,
- SCP COURAULT-BONAVENTURE Notaires place de la Manufacture 74150 RUMILLY,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

